

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

**AVIS
PORTANT EXTENSION D'UN AVENANT A L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL
CONCLU DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION FRANCE BOIS FORÊT
POUR LA PERIODE 2026-2028**

Les dispositions de l'avenant à l'accord interprofessionnel conclu le 26 juin 2025 dans le cadre de l'association France Bois Forêt, relatif au financement de ses actions pour la période 2026-2028, sont étendues jusqu'au 31 décembre 2028, par arrêté interministériel du 1^{er} juin 2026 et publié au *Journal officiel* de la République française le 4 juin 2026 (AGRT2611044A).



ACCORD INTERPROFESSIONNEL
RELATIF AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE FRANCE BOIS FORET
POUR LA PERIODE 2026-2028 DU 26 JUIN 2025
AVENANT N°1

Vu les articles L 632-3 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, relatifs notamment à l'extension des accords interprofessionnels et aux cotisations instituées par lesdits accords ;

Vu les articles D 632-7 et suivants du Code rural et de la pêche maritime relatifs à la nature et aux modalités de recouvrement de ces cotisations ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 portant reconnaissance en qualité d'organisation interprofessionnelle de France Bois Forêt ;

Vu l'accord interprofessionnel relatif au financement des actions de France Bois Forêt pour la période 2026-2028 du 26 juin 2025 ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de France Bois Forêt du 3 février 2026.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du présent avenant

Le présent avenant (ci-après « l'Avenant ») a pour objet de modifier l'accord interprofessionnel relatif au financement des actions de France Bois Forêt pour la période 2026-2028, conclu le 26 juin 2025 (ci-après « l'Accord interprofessionnel »).

L'Avenant a été validé par une décision du Conseil d'administration de France Bois Forêt en date du 3 février 2026, dans les conditions fixées ci-après.

Article 2 : Modifications apportées à l'Accord interprofessionnel

L'Accord interprofessionnel relatif au financement des actions de France Bois Forêt pour la période 2026-2028 est modifié comme suit :



1. Modification de l'article 2.5 de l'Accord interprofessionnel

L'article 2.5 « **Producteurs de bois lamellés-collés et de bois lamellés-croisés** » est modifié comme suit :

« Sont concernées au titre du présent article les personnes morales et physiques exerçant, à titre principal ou secondaire, une activité professionnelle relevant habituellement des codes NAF [cf. nomenclature NAF rév. 2 2008 (Réédition 2020)] suivants :

- 16.10A : *Sciage et rabotage hors imprégnation ;*
- 16.21Z : *Fabrication de placage et de panneaux de bois ;*
- 16.23Z : *Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries.*

Sont assujetties au titre du présent article, quel que soit leur statut juridique et leur code NAF, les personnes morales et physiques exerçant à titre principal ou secondaire une activité de production de bois lamellés-collés ou de bois lamellés-croisés (CLT, MHM, ...).

Pour les activités de production de bois lamellés-collés et lamellés-croisés, le montant de la cotisation annuelle est égal à 0,09 % du chiffre d'affaires hors taxes afférent auxdites activités, réalisé au cours de l'année civile écoulée, hors frais de transport liés à la commercialisation des produits (confer article 2.16). »

2. Modifications de l'Annexe unique de l'Accord interprofessionnel

Au « RAPPEL DES ACTIVITES CONCERNEES PAR L'ACCORD », est ajouté, en complément des codes NAF et intitulés déjà existants, le code NAF et intitulé suivant :

« 16.23Z *Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries* »

Au « RAPPEL DES PRODUITS ET SERVICES CONCERNES PAR L'ACCORD », à la catégorie « **16.21 PANNEAUX ET PLACAGES A BASE DE BOIS, pour les produits suivants** », sont ajoutés, en complément des codes produits et intitulés déjà existants, les codes produits et intitulés suivants :

« 16.21.14 *Autres panneaux en bois ou en matière ligneuse*
 16.21.16 *Autres bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, de conifères*
 16.21.17 *Autres bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux*
 16.21.18 *Autres bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, d'autres bois* »

A la catégorie « **16.23 FABRICATION DE CHARPENTES ET D'AUTRES MENUISERIES** », est ajouté, en complément des codes produits et intitulés déjà existants, le code produit et l'intitulé suivant :

« 16.23.19 *Eléments de menuiserie et de charpente, en bois, n.c.a.* ».



Article 3 : Maintien des autres stipulations de l'Accord interprofessionnel

Toutes les autres stipulations de l'Accord interprofessionnel demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

Article 4 : Date d'effet et durée

Les stipulations du présent Avenant s'appliquent à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 5 : Extension

Le présent Avenant à l'Accord interprofessionnel a vocation à être soumis aux autorités administratives compétentes en vue de son extension, conformément aux dispositions applicables, et notamment aux articles L 632-3 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Fait à Paris en Conseil d'Administration du 3 février 2026

Par

Signé par :

725AEC252E91480...

Anne Duisabeau

Présidente de France Bois Forêt

DocuSigned by:

93EB4DDA278B4B6...

Pour le Premier Collège

Bertrand Servois

Président de l'Union de la Coopération
Forestière Française (UCFF)
Vice-Président de FBF

DocuSigned by:
Jean-Pascal ARCHIMBAUD
3531F68B9D704EB...

Pour le Deuxième Collège

Jean-Pascal Archimbaud

Président de la Fédération Nationale du
Bois - Commission Palettes (FNB)
Vice-Président de FBF

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 871B845C-0C0D-4B91-B6DE-BA9885557AE8	État: Complétée
Objet: Avenant Accord nterprofessionnel 2026-2028	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 3	Signatures: 3
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Activé	ERIKA VERON
Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)	120 avenue Ledru Rollin
	Paris, France 75011
	e.veron@franceboisforet.fr
	Adresse IP: 2a01:cb08:342:6

Suivi du dossier

État: Original	Titulaire: ERIKA VERON	Emplacement: DocuSign
04/02/2026 08:44:08	e.veron@franceboisforet.fr	

Événements de signataire

Anne DUISABEAU
a.duisabeau@franceboisforet.fr
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature



Horodatage

Envoyée: 04/02/2026 08:52:13
Consultée: 04/02/2026 10:20:24
Signée: 04/02/2026 10:20:29

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
En utilisant l'adresse IP:
2a01:cb06:8011:7486:0:4f:81fb:6b01
Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Bertrand Servois
bservois@lescooperativesforestieres.fr
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)



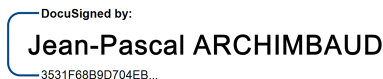
Envoyée: 04/02/2026 10:20:31
Consultée: 05/02/2026 00:01:58
Signée: 05/02/2026 00:04:31

Sélection d'une signature : Style présélectionné
En utilisant l'adresse IP:
2a01:cb04:41d:100:257b:33ef:149:7c18

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Jean-Pascal ARCHIMBAUD
jp.archimbaud@scierie-archimbaud.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)



Envoyée: 04/02/2026 10:20:31
Renvoyé: 16/02/2026 01:42:14
Consultée: 16/02/2026 02:51:29
Signée: 16/02/2026 02:51:45

Sélection d'une signature : Style présélectionné
En utilisant l'adresse IP: 178.237.99.181

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de signataire en personne Signature

Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

JEAN LOEPER j.loeper@franceboisforet.fr Responsable CVO FRANCE BOIS FORET Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Copié	Envoyée: 13/02/2026 01:25:13 Consultée: 13/02/2026 01:25:48
---	--------------	--

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offerte par DocuSign

Nicolas DOUZAIN-DIDIER nicolas.douzain@fnbois.com délégué général FNB Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Copié	Envoyée: 13/02/2026 01:25:12 Consultée: 13/02/2026 02:28:32
---	--------------	--

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offerte par DocuSign

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	04/02/2026 08:52:13
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	13/02/2026 01:25:12
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	13/02/2026 01:25:12
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	16/02/2026 02:51:29
Signature complétée	Sécurité vérifiée	16/02/2026 02:51:45
Complétée	Sécurité vérifiée	16/02/2026 02:51:45

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------